



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP QUALITÉ D'USAGE POUR TOUS

PRESENTATION

DESCRIPTION

3 JOURS

Me 26, Je 27 et Ve 28 Novembre 2008

ENJEUX

La loi du 11 février 2005 - et ses décrets d'application parus jusque fin 2007 - précise que les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des ERP, et des lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap...
L'ensemble des ERP devra répondre à ces nouvelles exigences dans un délai maximum de 10 ans.

Il semble opportun d'aborder la thématique accessibilité et qualité d'usage comme un des fondamentaux pour replacer l'utilisateur au centre du processus de conception et de réalisation.

Concrètement comment intégrer dans nos projets les dispositions de cette nouvelle loi?

OBJECTIFS

- Rapprocher avec efficacité les acteurs et définir localement les process et niveaux d'objectifs à atteindre en matière d'accessibilité et de qualité d'usage des équipements et de l'environnement
- Amener milieu associatif, ergothérapeutes, architectes, constructeurs à travailler et développer un savoir faire commun

CONTENU

- **1ère journée : Contexte, intervenants et partenaires**
Le contexte social et l'accessibilité pour tous - Expression des besoins et nature de l'usage - Réglementation issue de la loi du 11/02/05 - Les modalités pratiques - Rôle des intervenants
- **2ème journée : du bâtiment à l'usage, "La méthode"**
Les bâtiments avec leurs caractéristiques, leurs contraintes, les règles qui régissent leurs dispositifs techniques et d'organisation, peuvent s'adapter aux besoins d'usage.
Approche globale - Approche par type d'espace ou de bâtiment.
- **3ème journée : séances pratiques**
Applications en situation des connaissances acquises, contexte, éléments de méthodes et outils exposés.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Cette formation a été montée par le **GEPA** avec HANDIGO, groupement de consultants en accessibilité pour tous.
- Cette formation est soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication (DAPA), le Ministère de l'Équipement (DGUHC), la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH), ainsi que par le Fond Interprofessionnel pour la Formation des professionnels Libéraux (FIF-PL) et par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des professions Libérales (OPCA-PL)



FORMATION

008-08

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP QUALITÉ D'USAGE POUR TOUS

INSCRIPTION

DATE - Me 26/11/2008, Je 27/11/2008, Ve 28/11/2008 9h-12h, 14h-18h
LIEU - Centre de Formation des Apprentis
154, chemin de Blory - 57 955 MONTIGNY LES METZ

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Jeune inscrit à l'Ordre - de 3 ans
(joindre attestation en cours de validité) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)

TARIFS (hors repas)

(cochez les cases qui vous concernent)

TARIF DE BASE	<input type="checkbox"/>	770,00 € TTC	si inscription avant le	10/11/08	(cachet de la Poste faisant foi)
	<input type="checkbox"/>	900,00 € TTC	si inscription à partir du	11/11/08	
TARIF SPECIAL JEUNES INSCRITS	<input type="checkbox"/>	400,00 € TTC	si inscription avant le	10/11/08	
	<input type="checkbox"/>	770,00 € TTC	si inscription à partir du	11/11/08	

Par repas de midi 16,00 € TTC Merci de présenter le jour de la formation un chèque ou des espèces du montant exact

PRISE EN CHARGE (FIF-PL...) 500,00 € TTC Formation prioritaire
(plafond maximum, dans la limite des budgets disponibles, renseignez-vous auprès de votre organisme de prise en charge)

PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de ALFA
- A réception du règlement, le devis et le programme détaillé vous seront adressés par mail

Signature et cachet

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A

**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

Préinscription fax : 03 83 36 48 80 / Mail : alfa@archilink.com

ne sera définitive qu'à réception du chèque